

## **La réglementation thermique RT 2012, obligatoire dès 2011 dans le tertiaire et en 2013 dans le résidentiel, calque ses objectifs sur ceux du label BBC-Effinergie. Aux traditionnelles exigences en matière de consommation d'énergie primaire et de confort, elle ajoutera une contrainte inédite sur les besoins dits bioclimatiques.**

Ce devait être la RT 2010. Finalement, ce sera la RT 2012, voire peut-être la RE 2012, ce qui serait une façon d'officialiser le caractère plus énergétique que strictement thermique de cette nouvelle réglementation. Parmi les choses que l'on connaît, il y a la hauteur de l'obstacle : 50 kWh de consommation d'énergie primaire en moyenne par m<sup>2</sup> de Shon et par an pour les bâtiments neufs, quelle que soit leur forme, au lieu de 80 à 250 kWh avec la RT 2005. Une valeur qui sera modulée en fonction de la localisation du bâtiment mais aussi de son usage, de ses émissions de gaz à effet de serre et éventuellement de sa taille.

